



Citoyennes et citoyens,  
Monsieur le maire,  
Collègues du conseil municipal,

M. Bellerose a bien fait état des principaux aspects liés au budget de la Ville de Joliette pour 2026. Les membres du conseil municipal se sont assurés de prendre les meilleures décisions permettant de maintenir et d'améliorer les services offerts aux citoyens tout en limitant le poids fiscal chez les Joliettais.

Concrètement, les taux de taxes s'établiront comme suit :

- 54,9 ¢ du 100 dollars d'évaluation pour un bâtiment résidentiel de cinq logements ou moins;
- 70,6 ¢ pour un immeuble de six logements et plus;
- 1,647 \$ pour les terrains vagues desservis;
- 1,357 \$ pour un bâtiment commercial;
- et finalement, 1,731 \$ pour un immeuble industriel.

Nous déposons donc ce soir, aux citoyennes et citoyens de la Ville de Joliette, un budget équilibré d'une valeur de 98,8 M\$.

Rappelons que la Ville peut compter sur quatre principales sources de revenus :

- les taxes foncières et la tarification, représentant 40,4 M\$ (41 %);
- les compensations tenant lieu de taxes et transferts en provenance des gouvernements, pour 6,3 M\$ (6 %);
- les recettes générées par la distribution d'électricité, correspondant à 43 M\$ (44 %);
- et, les autres revenus de sources diverses, pour un total de 9,1 M\$ (9 %).

Certains services de la Ville sont tarifés. Il s'agit des tarifs liés aux collectes des matières résiduelles, ainsi qu'au réseau municipal d'aqueduc et d'égout. Ces derniers ont été ajustés au coût réel.

Ainsi, voici les variations observées pour les services tarifés :

Gestion des matières résiduelles                      Augmentation de 4 \$ / unité

Portant le coût / unité de 141 \$ à 145 \$

Assainissement    Diminution de 7 \$ / unité

Portant le coût / unité de 84 \$ à 77 \$

Eau potable    Augmentation de 1 \$ / unité

Portant le coût / unité de 153 \$ à 154 \$

C'est donc une diminution globale de 2 \$ pour l'ensemble des services tarifés.

Comme mentionné plus tôt par monsieur le maire, pour le budget 2026, les dépenses totales augmentent de 4 M\$, dont 2,2 M\$ en achat d'électricité et 1,8 M\$ représentant diverses variations des dépenses par service, notamment 1 M\$ pour les coûts relatifs à la main-d'œuvre.

Les dépenses municipales se classent sous dix fonctions, dont voici les principales :

- l'achat d'électricité représente 32 % des charges (à noter qu'elle est compensée par les revenus liés à l'électricité);
- le transport totalise 12 %;
- les loisirs et la culture correspondent à 10 %;
- la sécurité publique comptabilise 10 %;
- l'administration générale représente 9 %;
- et l'hygiène du milieu (eau potable, égouts, ordures et environnement) rassemble 9 %.

Considérant le contexte économique, je suis fier, en tant que président de la Commission de l'administration, du budget 2026 de la Ville de Joliette. Un budget sain, qui tente d'alléger au mieux la charge des citoyens, tout en conservant la qualité des services offerts à notre population et en favorisant la poursuite des projets de développement de la Ville.

Luc Beauséjour, président de la Commission de l'administration  
Le 15 décembre 2025